

PROGRAMME DE FORMATION B

La formation pratique: (20 heures minimum)

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir; apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites .

Quatre compétences sont enseignées selon le **REMC (Référentiel pour l' Education à la Mobilité Citoyenne)** et doivent être acquises en fin de formation:

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail, etc ;
- l'auto-évaluation.

Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne B

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'éco conduite

Le Suivi de formation : L'élève dispose d'un livret d'apprentissage afin de suivre son évolution à tout moment.

En parallèle, l'enseignant détient une fiche de suivi dans laquelle sont mentionnés les différents points abordés, les difficultés rencontrées par l'élève, sa progression.

En fonction de cela, il validera successivement les 4 compétences. Un examen blanc sera effectué avant la date du passage à l'examen pratique. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, l'enseignant pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.

Le programme de formation pour les AAC est le même, s'ajoute à la fin de la formation initiale:

-*Le RV préalable*: l'enseignant remet à l'élève l'attestation de fin de formation initiale, Cette attestation prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire pour débiter la conduite avec un accompagnateur

-*2x 3 heures de RV pédagogiques* à effectuer: (le premier, entre 4 et 6 mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins 1000 kilomètres de conduite accompagnée, le second dans les 2 mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque 3000 kilomètres ou plus ont été parcourus.)

-Ces 2 rendez-vous pédagogiques permettront de mesurer les progressions de l'élève et d'approfondir en présence de l'accompagnateur les connaissances en matière de sécurité routière. Au terme du second rendez-vous pédagogique, l'enseignant décidera si le candidat est prêt ou non pour se présenter à l'examen pratique du permis de conduire (Sous réserves d'avoir rempli les conditions de kilométrages parcourus, de durée, et d'âge notamment).

Le programme de formation pour les Conduite Supervisée (Cs) est le même

--*Le RV préalable* : l'enseignant remet à l'élève l'attestation de fin de formation initiale. Cette attestation prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire pour débiter la conduite avec un accompagnateur, C'est après ce rendez-vous que commence à proprement parler la conduite supervisée. Une fois que l'élève a atteint le niveau requis (évalué par l'auto-école) ce dernier pourra alors se (re)présenter à l'examen de conduite.